



À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 2 février 2015, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Jean-Denis Patenaude, Martin Sauvé, Dany Boyer, MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Daniel Vinet, directeur général, assiste également à la réunion.

ADOPTION DES MINUTES

7847-02-2015 Il est résolu unanimement d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 5 janvier 2015.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7848-02-2015 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant les points suivants à varia :

- Tournoi Hockey mineur St-Rémi
- Cotisation ADMQ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CPTAQ / MARC LÉGARÉ

7849-02-2015 Considérant la demande de M. Marc Légaré auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal de Saint-Isidore donnent suite à la demande de M. Marc Légaré et avisent la Commission de protection du territoire agricole que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale.

675, RANG ST-RÉGIS / OFFRE D'ACHAT

7850-02-2015 Considérant que Canadian Asset Based Lending EWnterprise (cable inc.), propriétaire du 675 St-Régis a fait une contre offre pour un montant de 45 000\$;

Considérant le courriel du 12 janvier 2015 de Canadian Based Lending Enterprise (cable) inc. acceptant la contre-offre faite par la résolution 7809-12-2014 ;

Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal acceptent d'acquérir pour une somme de 45 000 \$ la propriété sise au 675 St-Régis, cadastre # 2 868 190 et que les fonds proviennent du surplus libre.

NOMINATION RESPONSABLE BIBLIO

7851-02-2015 Il est résolu unanimement de modifier la résolution 7745A-09-2014 afin de remplacer Mme Nicole Dussureault par Mme Ginette Goyette à titre de représentante municipale au sein du Centre Régional de services aux bibliothèques publiques Montérégie (CRSBP).

SIGNATURES COMPTE BIBLIOTHÈQUE

7852-02-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser Mme Ginette Goyette et / ou Mme Diane Colpron et/ou Mme Nicole Dussureault à signer au compte # 104406 de la Caisse de l'Ouest de la Montérégie, compte dédié à la bibliothèque municipale.



RÈGLEMENT INTERNE BIBLIOTHÈQUE

7853-02-2015 XX

AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE RELATIVE AUX MODALITÉS DE PARTAGE DES SOMMES PROVENANT DE LA PERCEPTION DES DROITS PAYABLES PAR L'EXPLOITANT DE LA CARRIÈRE SINTRA

7854-02-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser monsieur Sylvain Payant, maire, et monsieur Daniel Vinet, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore l'entente entre la Ville de Saint-Constant et la Municipalité de Saint-Isidore, entente relative aux modalités de partage des sommes provenant de la perception des droits payables par l'exploitant de la Carrière Sintra, laquelle entente est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

AUTORISATION DE SIGNATURE / DOCUMENT TRANSACTION ET QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE ET DU PAIEMENT D'UNE SOMME DE 242 250 \$ AFFÉRENTE

7855-02-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser monsieur Sylvain Payant, maire, et monsieur Daniel Vinet, directeur général, à signer la transaction et quittance entre la Ville de Saint-Constant et la Municipalité de Saint-Isidore, laquelle est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette entente a pour objet le règlement définitif relatif à la répartition des sommes perçues de l'exploitant de la Carrière Sintra par la Municipalité de Saint-Isidore avant le 6 mai 2013, en vertu du règlement numéro 319-2009 ;

ET d'autoriser le paiement d'une somme de 242 250 \$ tel que prévu au document « *Transaction et quittance* ».

CORRECTION / RÉOLUTION 7716-08-2014 – RESPONSABLE GESTION DE COURS D'EAU

7856-02-2015 Il est résolu unanimement de modifier la résolution 7716-08-2014 de cette façon :

« ET de nommer le directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Isidore à titre de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales ainsi que et selon les dispositions du règlement 109 de la MRC Roussillon. »

DÉTECTEUR DE GAZ

7857-02-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un détecteur de gaz (4), à savoir :

- Modèle MAX XT
- # série : MA 214-033909
- Coût : 880 \$ + taxes

ÉCOLE SAINT-ISIDORE – LANGEVIN / AIDE FINANCIÈRE

Prendre les informations auprès de la Commission scolaire concernant les travaux de remplacement de la surface au gymnase de l'école St-Isidore.

Suivi à la prochaine assemblée.

CORRECTION / RÉOLUTION 7716-08-2014 – RESPONSABLE GESTION DES COURS D'EAU

7858-02-2015 Considérant le projet de réfection de la toiture de la mairie ;

Considérant la retenue contractuelle au montant de 7 310.32 \$ incluant les taxes applicables ;

Il est résolu unanimement de procéder à l'acceptation définitive des travaux et d'autoriser le paiement de la retenue contractuelle au montant de 7 310.32 \$ incluant les taxes.



FORMATION POMPIERS / AIDE FINANCIÈRE

7859-02-2015 **Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Saint-Isidore désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Saint-Isidore prévoit la formation de 11 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Roussillon en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Roussillon.

AMR / RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICES

7860-02-2015 Considérant le projet de nouvelle convention de services du « Refuge AMR » concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore ;

Considérant que l'annexe « A » à ladite convention qui fait état des services fournis et de la compensation financière correspondante ;

Il est résolu unanimement d'accepter les termes de la convention de services incluant l'annexe « A » pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017 et d'autoriser monsieur Daniel Vinet à signer la convention.

FLEURONS DU QUÉBEC

7861-02-2015 Considérant la 10^{ième} édition (2015-2017) des Fleurons du Québec ;

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Isidore n'adhère pas au programme « Les Fleurons du Québec ».

ADOPTION DU RÈGLEMENT LIMITE DE VITESSE 369-2014

Faire une évaluation des coûts pour changer les enseignes. Remis à la prochaine assemblée.

PACL – AUTORISATION SIGNATURE

7862-02-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser Mme Anik Nesterenko à signer tous les documents pour la demande d'aide financière au programme provincial d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.



ENGAGEMENT BRUNO DAGENAI

7863-02-2015 Considérant que la Municipalité de Saint-Isidore désire embaucher un responsable de l'urbanisme, responsable de l'émission des permis et certificats ;

Considérant que nonobstant ce qui précède, l'employé peut être appelé, selon les besoins à assister le directeur général à toutes tâches qui pourraient lui être assignées ;

Il est résolu unanimement de retenir les services de Monsieur Bruno Dagenais à titre de responsable de l'urbanisme selon les modalités suivantes :

- Date d'embauche : 16 février 2015 ;
- 33.5 heures / semaine (lundi au jeudi) ;
- Salaire annuel : 45 000 \$;
- Probation : 1 an ;
- Vacances : 0 à 5 ans : 2 semaines
6 à 10 ans : 3 semaines
11 à 15 ans : 4 semaines
16 à 20 ans : 5 semaines
21 ans + : 6 semaines
- Fonds de pension : minimum 3 % / maximum 7 %. L'employeur contribue la même cotisation que l'employé. Période d'attente de 17.5 semaines ;
- 7 journées de maladie / année (monnayables) ;
- 12 journées fériées selon le calendrier ;
- Assurance groupe 50 % employé / 50 % employeur. Période d'attente de 17.5 semaines ;
- 3 congés mobiles ;
- Heures supplémentaires autorisées seulement ;

ET d'autoriser M. Bruno Dagenais à émettre et signer les permis et certificats pour et au nom de la Municipalité de Saint-Isidore.

VARIA / TOURNOI HOCKEY MINEUR ST-RÉMI

7864-02-2015 Considérant la vingtième édition du tournoi Provincial atome pee-wee organisé par l'association du hockey mineur Les Jardins du Québec du 6 au 19 avril 2015 ;

Il est résolu unanimement de verser une somme de 100 \$ à l'association du Hockey mineur Les Jardins du Québec pour l'achat de publicité dans le programme du tournoi.

VARIA / SOUPER CONFÉRENCE 16 FÉVRIER 2015

7865-02-2015 Il est résolu unanimement d'autoriser l'achat de 2 billets pour le souper conférence de monsieur Pierre Moreau le 16 février 2015 qui traitera du redressement des finances publiques, de développement économique et de perspectives d'avenir.

Messieurs Sylvain Payant et Dany Boyer représentent la Municipalité de Saint-Isidore.

COMPTES A PAYER

7866-02-2015 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de janvier 2015 annexés (compte à payer - procès verbal) au montant de 72 191.76 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

7867-02-2015 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de janvier 2015 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 7844-01-2015 pour un montant de 35 333.90 \$.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par



moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Daniel Vinet, directeur général